

Nouvelle politique de gestion des déchets

4-12

COMMUNE D'AVUSY
TROIS VILLAGES, UN CŒUR



AVUSY
ACTUALITES

Sommaire n° 67

Édito de René Jemmely, Maire Un bilan teinté de belles satisfactions !	3	Jeunesse Un nouvel espace BUPP	22
Déchets Nouvelle politique de gestion	4	Sport Multi champion suisse de boxe	23
Urbanisme Aménagement de la place du village Zones 30 km/h Nouveau quartier de logements	13 13 14	Jubilé/Anniversaires Avusy fête ses habitants	24
Sociétés communales Amicale des aînés	16	Informations utiles	26
Histoire Balade vers la « Borne N°1 »	17	Politique Les décisions du Conseil municipal	27
Environnement La huppe fasciée Travaux forestiers pour la biodiversité La nature en zone villas	18 19 20	Agenda Calendrier des manifestations	28

Impressum

Éditeur responsable
Mairie d'Avusy

Graphisme
Candy Factory

Prochaine parution
Novembre 2025

Délai pour la remise des articles
15 septembre 2025

Les bulletins communaux sont également disponibles en .PDF
avusy.ch/bulletin-communal-dinformation

Mairie d'Avusy

Coordonnées de contact
Rte du Creux-du-Loup 42
1285 Athenaz (Avusy)

Tél. 022 756 90 60
Fax 022 756 90 61

info@avusy.ch
www.avusy.ch

Horaires de la réception
Lundi, mercredi, vendredi : 9h à 12h et 15h à 17h
Mardi, jeudi : 10h à 12h et 15h à 18h



Fin de mandat et de carrière politique... Un bilan teinté de belles satisfactions !



au revoir

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

C'est avec un brin de nostalgie que je prends la plume pour une dernière fois dans ce bulletin communal. Eh oui, après trois mandats dans cette fonction, je vais « prendre ma retraite » et m'envoler vers une autre destination !

La tâche que vous m'avez confiée a été certes ardue compte tenu des différents dossiers et des challenges que nous nous étions fixés. Au terme de ces mandats, que j'ai ressentis comme très intéressants et enrichissants, jalonnés d'incessants rebondissements, je pars avec le sentiment du « devoir accompli ».

Et en contrepoint à toutes ces tâches je tiens à relever la bonne collaboration avec mes deux adjoints, l'équipe du secrétariat communal et le Conseil municipal, sur lesquels j'ai pu compter et m'appuyer. J'en profite pour saluer le travail accompli et les en remercier.

Ces tâches sont trop nombreuses pour être toutes citées, mais certaines d'entre elles méritent d'être au moins mentionnées. Je pense en particulier à :

- la finalisation du dossier de la « Sablière du Cannelet », couronnée par la victoire de la commune ;
- une gestion financière saine et équilibrée pendant toutes ces années ;
- la construction en bonne voie de logements sur les terrains dits « Portier » ;
- l'aménagement d'un jardin du souvenir au cimetière d'Avusy ;
- le nouveau site informatique de l'Administration communale ;
- la bonne collaboration (en général !) avec les autorités cantonales ;

Notre enthousiasme et notre volonté restent évidemment intacts pour concrétiser ou poursuivre les dossiers en cours jusqu'à la fin de cette législature. En mon nom et à celui de l'Exécutif, je vous remercie encore de la confiance accordée. Je termine en souhaitant à toutes les Avusiennes et tous les Avusiens de nombreuses satisfactions et une vie épanouissante dans notre charmante commune.

René Jemmely
Maire

Nouvelle politique de gestion des déchets à Avusy : pourquoi et comment ?

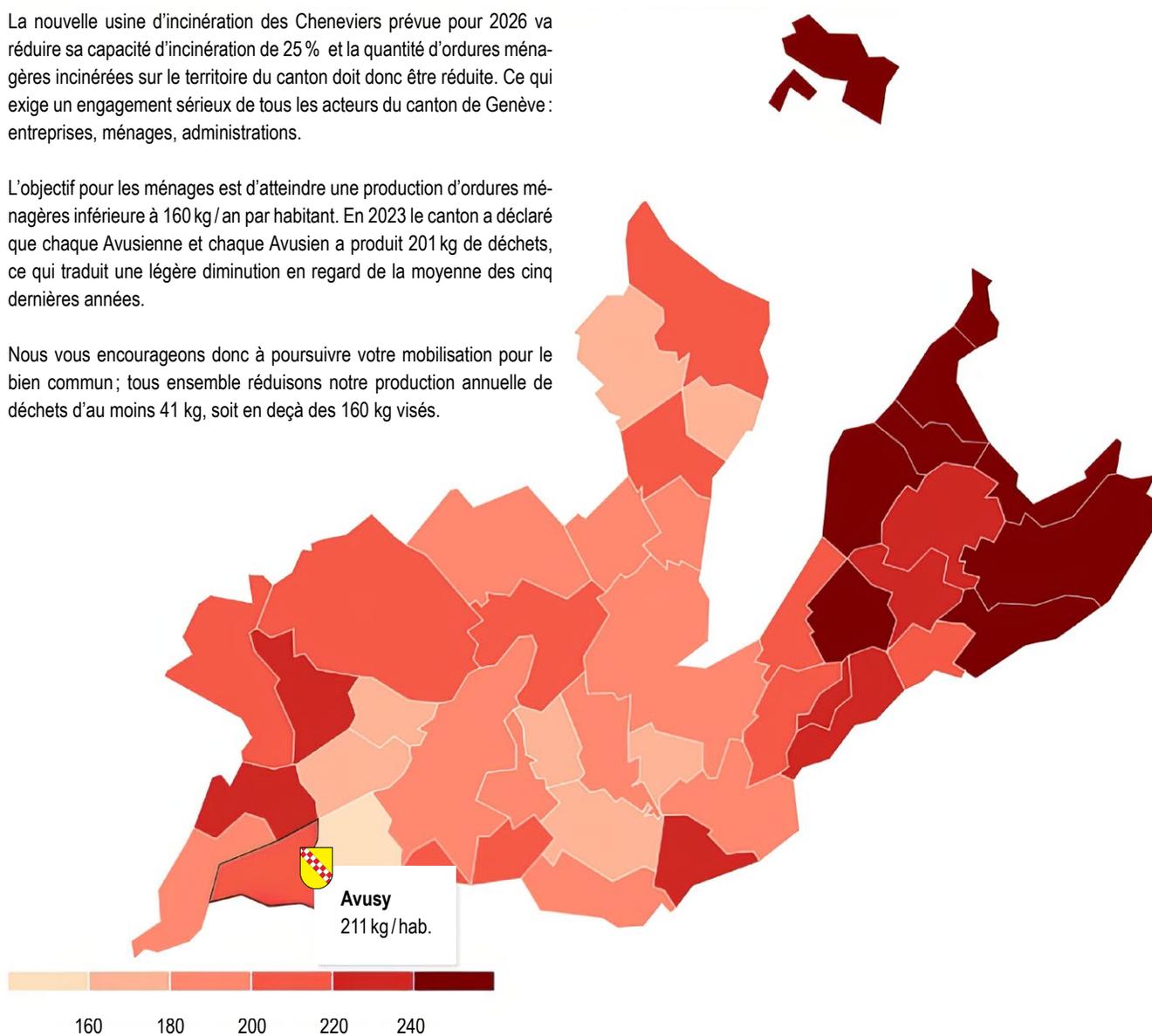
La Commune est engagée dans une démarche globale de réduction des déchets à la source afin de respecter les engagements cantonaux, de participer à la préservation des ressources naturelles et de réduire la pollution plastique. Cela s'inscrit dans une stratégie cantonale.

Exigences cantonales

La nouvelle usine d'incinération des Cheneviers prévue pour 2026 va réduire sa capacité d'incinération de 25 % et la quantité d'ordures ménagères incinérées sur le territoire du canton doit donc être réduite. Ce qui exige un engagement sérieux de tous les acteurs du canton de Genève : entreprises, ménages, administrations.

L'objectif pour les ménages est d'atteindre une production d'ordures ménagères inférieure à 160 kg/an par habitant. En 2023 le canton a déclaré que chaque Avusienne et chaque Avusien a produit 201 kg de déchets, ce qui traduit une légère diminution en regard de la moyenne des cinq dernières années.

Nous vous encourageons donc à poursuivre votre mobilisation pour le bien commun ; tous ensemble réduisons notre production annuelle de déchets d'au moins 41 kg, soit en deçà des 160 kg visés.



Panorama des nuisances : la gestion des déchets a un impact sur l'environnement, nos territoires et la qualité de nos vies.



Circulation et croisement des voitures avec les camions dans des rues étroites sont sources de contraintes.



Le croisement avec les engins agricoles est difficile et peut être dangereux.



Les marches arrière provoquent des nuisances sonores et bloquent la circulation en présentant des risques pour piétons, cyclistes et automobilistes.



Place limitée pour le passage du camion avec des risques pour les véhicules stationnés.



Encombrement de la chaussée et nuisances sonores provoquées par les conteneurs métalliques



Une atteinte visuelle et esthétique provoquée par les conteneurs en espace rural.

Du porte-à-porte aux points de récupération

Avusy s'investit depuis plusieurs années dans la création de points de récupération répartis sur l'ensemble du territoire communal. De nombreux conteneurs enterrés, facilement accessibles, sont à la disposition des habitants pour la collecte des ordures ménagères et autres déchets. Il faut savoir aussi qu'en dehors des dates de ramassages spécifiques proposées par la commune, les objets encombrants peuvent en tout temps être déposés aux Espaces Récupération (**ESREC**), notamment celui de Bernex/Châtillon.

La collecte en porte-à-porte est donc devenue un doublon de la collecte en points de récupération. Dans ce contexte, l'Exécutif de la commune d'Avusy a décidé de prioriser la collecte des déchets en points de récupération à partir du 31 mars 2025, ce qui aura pour effet bénéfique direct de réduire le nombre de camions en circulation sur la commune.

Cette décision est attendue par certains qui comprennent les enjeux de cette démarche. D'autres y sont peut-être moins favorables... mais s'apercevront vite qu'ils n'ont guère perdu au change.

Ces actions sont menées avec les objectifs suivants :

- améliorer le tri des déchets par la mise à disposition d'un plus grand nombre de points de récupération ;
- supprimer les externalités négatives de la collecte en porte-à-porte (voir photos légendées en page précédente) ;
- améliorer votre qualité de vie au quotidien.

Car, au-delà de nos choix personnels, de notre quotidien, de nos contraintes individuelles, se joue un enjeu de société, économique et environnemental. Arriverons-nous à débarrasser notre société de nos déchets et plus particulièrement du plastique à usage unique ?



Exprimez :

- vos besoins face au tri ;
- vos préoccupations ;
- vos suggestions.

Ces informations sont précieuses, car elles permettent de mener des actions concrètes répondant à vos besoins.

L'avis des autorités

À Avusy, nous pensons que cette évolution est une belle opportunité de créer du lien collectivement pour changer de cap et repenser ensemble notre gestion des déchets. Un projet collectif, source d'innovation, d'entrepreneuriat et de solidarité.

Les sociétés communales animent et participent à la convivialité de notre commune. Lors des manifestations des opportunités s'ouvrent pour montrer que la fête peut être durable sans vaisselle jetable. Les autorités communales s'activent pour mettre à disposition l'infrastructure nécessaire à faciliter autant que possible le passage à l'abolition de la vaisselle à usage unique et le tri des matières recyclables durant les fêtes.

Ainsi, les économies réalisées par le changement de système de collecte sera réinvesti dans des projets qui vous tiennent à cœur.

En mars 2026 ce sera le temps des bilans. Nous étudierons les économies réalisées dont nous souhaitons vous faire bénéficier.

L'avis d'Avusiennes et d'Avusiens en 2024

Le programme « ECO 21 » (SIG) a organisé des actions de sensibilisation au tri. Cette étude a permis de faire les constatations suivantes :

- 100% des Avusiens interrogé-es sont sensibles à la réduction des déchets à la source ;
- les usagers sont globalement très satisfaits du travail de la commune concernant les éco-points et plusieurs lui ont adressé leurs félicitations ; ils expriment leur satisfaction pour les nouveaux conteneurs mise à leur disposition.

La réduction des déchets à la source et l'amélioration du tri sont des opportunités pour :

- alléger les sacs d'ordures ménagères jusqu'aux points de récupération ;
- repenser la consommation et les habitudes quotidiennes pour faire des économies, améliorer la qualité des produits choisis, faire de nouvelles rencontres ;
- créer du lien avec des producteurs locaux ;
- tester des nouvelles manières de consommer, par exemple en revenant au système de la consigne: une action conduite par SIG est en cours – « J'là Ramène » – création d'une filière genevoise de boissons consignées, avec des emballages réutilisables lavés localement, pour créer de nouveaux emplois stables et durables : www.jlaramene.ch



Le plan d'actions suivant est planifié

- À partir du 31 mars, suppression de la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte.
- Prendre contact avec la commune pour la reprise de votre propre conteneur d'ordures ménagères. Une tournée de collecte à la charge de la commune va être organisée par Chevalley Transports pour envoyer ces conteneurs vers la filière de recyclage.
- Déclarer à la mairie – par téléphone, mail ou sur place – toutes personnes rencontrant des difficultés à se rendre aux « Points de récupération ». Un service de collecte à domicile sera organisé en fonction des besoins avérés.
- Pour les professionnels (agriculteurs, restaurateurs, artisans), des dispositions seront prises en concertation avec les entreprises concernées.

Les piles et batteries

La commune, sur sollicitation du canton, souhaite communiquer sur un enjeu de sécurité publique : les piles au lithium (Li) et les accus lithium-ion (Li-ion) sont considérés comme des déchets spéciaux.

Les différentes piles doivent être collectées et transportées séparément. Les objets contenant ces batteries (pour le modélisme, des piles avec câbles soudés, des accus de vélo électrique et les piles d'appareils électroniques : PC, mobile, etc.) peuvent s'enflammer s'ils sont endommagés.

Pour assurer ensemble la sécurité des équipes de collecte des déchets, des habitants de la commune et pour éviter les incendies, ces appareils doivent impérativement être rapportés dans les lieux de vente. Ces objets seront repris gratuitement, sans obligation d'achat ou d'avoir été achetés préalablement dans le même commerce (magasins d'électronique, de bricolage ou bureau de tabac pour les cigarettes électroniques).

Liste non exhaustive d'objets contenant une batterie Lithium-ion

Une puff, un smartphone, des écouteurs, une perceuse électrique, une brosse à dent électrique, une montre connectée et une peluche qui fait de la lumière et de la musique.

Ces objets peuvent s'enflammer s'ils sont endommagés et produire un incendie pouvant atteindre 1'000°C quasi-instantanément.

Par exemple une batterie compressée dans un camion poubelle ou une installation de tri peut entraîner une réaction chimique (court-circuit) qui produit des flammes, provoquant un départ d'incendie.

Ces appareils contiennent aussi des métaux lourds, dangereux pour notre environnement et notre santé. Il est donc important de ramener ces déchets dans les bonnes filières. Certains métaux lourds peuvent être recyclés : graphite, cobalt, nickel, manganèse, cuivre, fer, aluminium, zinc, mercure et lithium. Trier les batteries et les piles préserve les ressources naturelles.

Sensibilisation au tri des objets contenant des batteries au lithium.
Plus d'information sur : trionsmieux.ge.ch

la place des puffs est ici



la place des smartphones est ici



Informations complémentaires concernant les appareils électriques et électroniques :

Appareils

Lieux d'élimination

Vélos électriques, trottinettes électriques

Magasin de vélos, trottinettes électriques

Téléphones portables

Magasin d'électronique, [ESREC](#)

Casques audio/écouteurs sans fil

Magasin d'électronique, [ESREC](#)

Ordinateurs portables, tablettes

Magasin d'électronique, [ESREC](#)

Appareils de bricolage et de jardinage avec accu : visseuse, perceuse, etc.

Magasin vendant ces articles, [ESREC](#)

Appareils domestiques avec accu : fer à lisser, brosse à dent et rasoir électrique, tondeuse, aspirateur, etc.

Magasin d'électronique, [ESREC](#)

Jouets et livres pour enfants contenant une pile ou un accu.

Dans les piles si les piles / batteries peuvent être retirées facilement, sinon magasin ou [ESREC](#)

Cigarettes électroniques, puffs

Bureau de tabac, [ESREC](#)

Éliminer les vapes gratuitement depuis chez vous – commande de sacs de recyclage et informations pratiques : vape-recycler.ch

La faïence, céramique et vaisselle cassée (verre à boisson, miroir, vitre)

Il y a une différence entre les verres d'emballage (vin, bière, soft, bocaux) et les verres de vaisselle (assiettes, verres, poteries...) ou de la maison (miroir, vitre...).

Leur température de fonte n'est pas même que les emballages. Le verre d'emballage alimentaire fond à une température comprise entre 1'000 et 1'500° C, alors que la faïence et la céramique ont des températures de fonte bien plus élevées.

Des éclats de faïence ou de céramique dans les bouteilles de verre peuvent créer un défaut, fragilisant la bouteille... C'est alors beaucoup d'énergie perdue pour produire un emballage inutilisable.

Les verres à boire, les vases, les saladiers, les moules à gratin, notamment en cristal, contiennent beaucoup de plomb, ce qui est problématique pour le recyclage du verre usagé.

Ils sont considérés comme des intrus qu'il faut souvent séparer manuellement des tessons de verre usagé, ce qui ajoute des étapes coûteuses au processus de traitement. Ils doivent donc être jetés avec les déchets inertes. En cas de doute, mettre avec les déchets inertes.

Jeter au verre

- Bocaux en verre: confitures, cornichons, yogourt
- Bouteilles en verre: vin, boissons, huile, vinaigre, etc.
- Bouteilles en verre du domaine cosmétique (parfum, vernis à ongles, etc.)



Jeter aux déchets inertes (ESREC)

- Verres à boire (cassés ou pas)
- Verres plats: vitrages de fenêtre, miroirs, etc.
- Vaisselle en cristal: verres, assiettes, plats, vases, etc
- Plats en verre : Pyrex, etc.
- Ojets en céramique, grès ou porcelaine (tasses, assiettes, pots, etc.)



Vos déchets de cuisine sont des ressources organiques valorisables

Les déchets les plus présents dans nos ordures ménagères sont les déchets de cuisine (33% de la poubelle noire : étude menée par le canton de Genève en 2019).

Ces déchets, composés entre 60% et 90% d'eau, brûlent mal. Et pourtant ils se retrouvent incinérés à l'usine des Cheneviers, réduisant le rendement de production :

- d'électricité 100'000 MWh produit/an (consommation électrique de 28'000 ménages);
- de chaleur 260'000 MWh (soit la consommation de 38'000 habitants).



Triés et collectés séparément, les déchets de cuisine représentent une source d'énergie.

Traité en méthanisation (procédé naturel de fermentation anaérobie permettant de produire du méthane (CH₄), qui est un gaz naturel ayant les mêmes propriétés que le gaz de ville butane ou propane), ils vont alimenter une génératrice qui transforme le gaz en électricité et en chaleur.

Le résidu du processus est le digestat (matière organique digérée). Elle sera ensuite compostée, faisant un amendement précieux pour cultiver les terres genevoises et produire de l'alimentation.

Trier les déchets de cuisine est donc un petit geste aux grands impacts :

- vous réduisez le poids de vos ordures ;
- vous améliorez les performances énergétiques de l'usine d'incinération ;
- vous produisez de l'énergie et un amendement pour les champs et les produits du territoire.

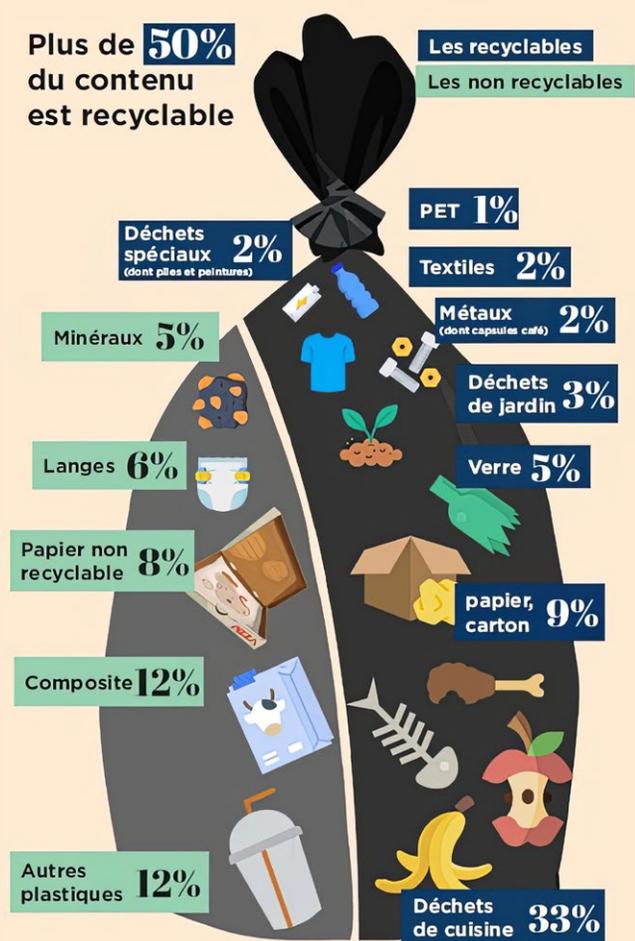
Pour vous équiper, rien de plus simple : distribution de « petites poubelles vertes » et sacs compostables gratuitement à la Mairie d'Avusy, pour faciliter la collecte de ces déchets dans votre cuisine.

Selon les retours des actions de sensibilisation menées aux éco-points, 75% des personnes interrogées disposaient déjà d'une poubelle verte, dont 90% en étaient satisfaites et 83% estiment trier systématiquement ou presque leurs déchets de cuisine.

Référez-vous au site internet de la commune pour repérer votre point de collecte le plus proche ! Les bacs de collecte des déchets de cuisine sont reconnaissables avec ce logo :



Plus de **50%** du contenu est recyclable



Pour rappel, qu'est-ce que sont et ne sont pas les déchets de cuisine :

oui



non



Le papier-carton souillé

Les papiers / cartons souillés ne peuvent pas être recyclés.
 Le gras et les produits chimiques sont incompatibles avec les filières de recyclage (papetiers).
 Ce déchet doit être jeté dans les ordures ménagères.

Les déchets de jardin

Les déchets de jardin sont quant à eux à déposer dans les trois bennes à disposition sur la commune.

Pour rappel, les déchets de jardin sont les feuillages, branchages, produits de tonte (exempts de toutes matières plastiques).

Nous souhaitons aller plus loin en vous recommandant le compostage de proximité. Selon les retours des actions aux points de collecte, vous êtes déjà plusieurs à avoir un composteur.

Pour les nouveaux, lancez-vous! Il peut y avoir des réticences liées à de mauvaises expériences. Pourtant cette pratique a du sens: composter c'est revenir à l'essence de la vie, en nourrissant le sol et ses habitants; nous créons un sol vivant, puits de carbone puissant, facilitant l'infiltration des eaux et la production d'aliments.

Adopter un composteur est un acte aux nombreux avantages :

- vous valorisez localement vos déchets de cuisine ;
- plus besoin d'aller à la benne pour vos déchets de jardin ;
- résultat, vous créez de l'humus que vous pouvez utiliser pour enrichir votre terrain (haies, potager, vergers) pour plus de biodiversité...

Le site suivant vous aidera à mettre en œuvre cette action bénéfique :

www.ge.ch/document/dechets-composter-dans-son-jardin

Compost mûré,
100 % fait maison!



Pour le reconnaître:

le compost arrivé à maturation dégage une bonne odeur fraîche de forêt.
Il a la consistance d'un terreau meuble et noir.





Le tri : pas évident mais indispensable !

Selon les retours des actions menées aux points de collecte en septembre et octobre 2024, nous nous apercevons que le tri n'est pas une affaire évidente pour toutes et tous. Aussi, très peu d'entre vous avaient été informés de la nouvelle loi sur les déchets votée en septembre 2022 rendant le tri des déchets obligatoire.

Êtes-vous certain de mettre chaque déchet dans la poubelle appropriée ? Pour tester vos connaissances, rendez-vous sur : www.ge.ch/document/dechets-guide-dechets-menages



En conclusion

Notre site internet va être actualisé pour que vous puissiez y retrouver toutes les informations utiles pour le tri à Avusy avec une nouvelle carte de nos éco-points et tous les liens mentionnés ici. Nous avons également lancé une campagne de nettoyage et une mise à jour de la signalétique de ceux-ci. Nous espérons pouvoir continuer à vous proposer des services de qualité en la matière.

Les déchets sont le reflet d'un dysfonctionnement de notre système de consommation, des ressources gaspillées, participant à la dégradation de nos milieux de vie. Cette suppression de la collecte porte-à-porte est l'occasion de nous mobiliser collectivement pour faire émerger de nouvelles idées et nous réapproprier les communs, créer du lien et initier un monde sans déchets, ou presque...

Comme le dit le Petit Prince : « Quand on a terminé sa toilette du matin, il faut faire soigneusement la toilette de la Planète ». Notre planète à nous c'est le territoire d'Avusy, son patrimoine bâti, ses infrastructures, ses milieux naturels... notre bien à toutes et tous. Nous appelons donc au bon sens de chacune et chacun pour améliorer notre quotidien.

La Commune d'Avusy
En collaboration avec CO-Objectifs 21 SA

Aménagement de la nouvelle place du village d'Athenaz

Comme vous l'avez certainement remarqué les travaux d'aménagement de la nouvelle place du village d'Athenaz, située de part et d'autre de la route de Grenand, au niveau de l'ancienne poste, ont débuté et s'étendront sur une période d'environ trois mois.

Pendant cette période, afin de permettre le bon déroulement des travaux, il ne sera malheureusement plus possible de stationner devant l'ancienne poste. Nous vous invitons donc à privilégier le parking du centre communal d'Athenaz, qui reste à votre disposition gratuitement. De plus, l'accès à différentes propriétés ne sera plus possible en véhicules, soit les adresses 19-23 et 29, route de Grenand, ainsi qu'à la parcelle 3566.

Par ailleurs, nous souhaitons d'ores et déjà vous signaler que la route de Grenand sera temporairement fermée à la circulation du 22 avril au 2 mai, afin de procéder à la pose du nouvel enrobé sur l'ensemble de la zone concernée.

Soyez assurés que tout sera mis en œuvre pour minimiser les éventuels désagréments que ces travaux pourraient occasionner. Nous vous remercions d'avance de votre compréhension et votre patience face à ces adaptations temporaires, qui permettront de transformer cet espace en un lieu encore plus agréable pour tous.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous avez des questions ou besoin de précisions supplémentaires. Nous serons ravis de vous apporter des informations complémentaires.



Zones 30

Nous avons le plaisir de vous informer qu'en date du 11 novembre 2024, le Département du territoire nous a accordé l'autorisation de construire nécessaire pour créer des zones limitées à 30 km/h dans chacun des trois villages de notre commune.

Malheureusement, la route de Sézegin n'a pas pu être intégrée dans ladite autorisation en raison du recours actuellement pendant sur les limitations 30 km/h cantonales. En revanche, le seuil ralentisseur est lui maintenu sur cette route grâce à l'acceptation par le canton.

Les travaux d'aménagement de ces zones débuteront ce printemps.

Quartier de logements intergénérationnels d'habitations et nouvelle place du village à Athenaz

À la suite des travaux préparatoires en février et mars 2023, le chantier a débuté au mois de juin 2023 par les travaux de terrassement. Aujourd'hui l'étape du gros-œuvre s'est terminée avec la réalisation des premiers radiers en béton armée. C'est l'occasion de revenir sur ces premiers mois de chantier et donner quelques informations importantes sur les travaux.

Visite chantier pour les écoliers

En juin, les élèves de la classe 7P de l'école d'Avusy ont visité le chantier d'Athenaz. Les classes de Mme Pellet et M. Ferreira, composées de quarante-deux élèves, se sont présentées en casque de vélo et en larges gilets de sécurité jaunes et oranges, descendant jusqu'à leurs genoux.

Accueillis par les maçons, charpentiers, électriciens, chauffagistes et menuisiers, les enfants ont découvert les métiers de la construction. Curieux, certains ont posé des questions: « Monsieur, comment met-on de la laine de mouton dans les briques? », « Monsieur, quelles langues parlez-vous sur un chantier? », « Monsieur, avez-vous chaud en travaillant sous le soleil? ». La nature de leurs questions reflétait leur proximité avec la nature et la campagne environnante.

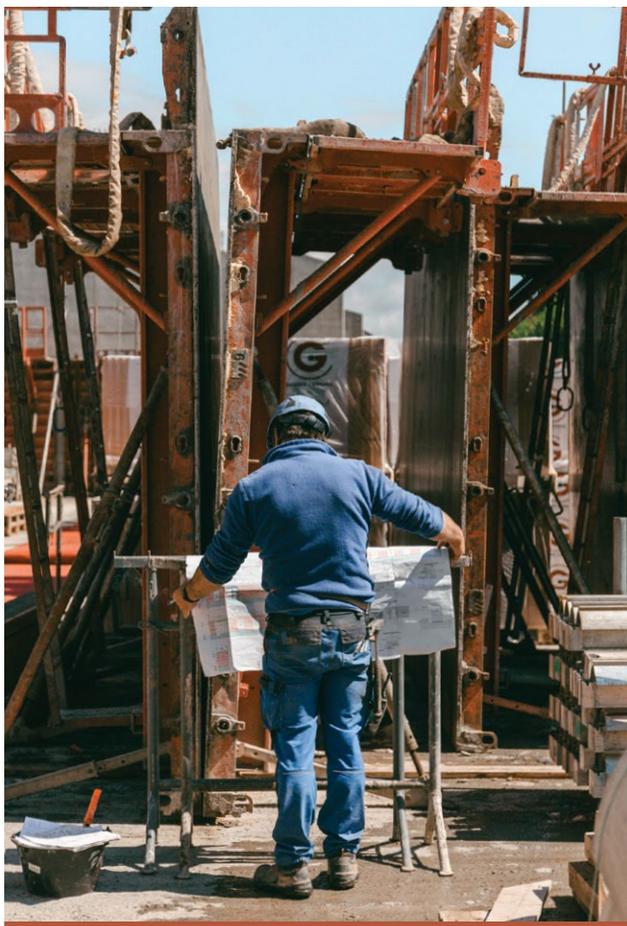
Nous nous sommes retrouvés dans le réfectoire des ouvriers. Malgré la chaleur qui régnait dans la cabane de chantier, les élèves, un peu accablés par la température, écoutaient avec attention l'architecte qui leur présentait le projet et répondait à leurs questions.

Lorsque le maçon a expliqué la construction d'un mur en terre crue pour le futur bâtiment communal, certains se demandaient si le mur resterait visible ou serait recouvert d'un enduit. Le maçon leur a expliqué la technique du pisé, vantant la beauté de laisser la terre apparente et les vertus de ce matériaux ancien et écologique. Il a souligné que la terre utilisée pour ce mur est la même que celle sur laquelle les enfants marchent chaque jour, un hommage aux terres agricoles si précieuses dans la commune d'Avusy.

Depuis le début de la construction, nous avons accueilli plusieurs écoles, telles que HEPIA et l'École d'Architecture de Paris, venues visiter le chantier. Les choix ambitieux de la commune d'Avusy en faveur d'une construction exemplaire sur le plan environnemental attirent les professionnels du secteur et renforcent son rayonnement.

Ces initiatives environnementales constituent un apprentissage précieux pour les générations futures, en inculquant non seulement les valeurs du travail, mais également l'importance de la coopération entre divers acteurs. Le bureau APAAR et la commune d'Avusy s'engagent à promouvoir et à soutenir activement ces démarches.





Défis de coordination sur un chantier à trois matériaux

La complexité de ce chantier réside dans le fait que plusieurs entreprises de gros-œuvre interviennent simultanément. Étant donné que les trois bâtiments sont réalisés en même temps mais avec des matériaux différents (bois, maçonnerie, pisé), la coordination devient plus complexe, multipliant les défis de gestion. Chaque entreprise de gros œuvre utilise ses propres équipements de levage dans un périmètre de chantier limité. Les charpentiers, maçons et piseurs se relaient en fonction d'un calendrier bien défini.

Le bureau a paar se réjouit de l'achèvement de cette phase afin de pouvoir entamer la phase de second-œuvre.



Bouquet de chantier

La commune d'Avusy est attachée aux traditions. De nos jours, il est de plus en plus rare que les maîtres d'ouvrage organisent ce que l'on appelle dans le secteur de la construction « le Sapin ». Cette tradition consiste à organiser un petit apéritif avec les ouvriers du gros œuvre pour marquer le départ des maçons. À cette occasion, le 30 août dernier, les architectes ont réalisé une petite exposition de photos mettant en avant différents métiers. Charpentiers et menuisiers se sont réunis avec l'Exécutif pour profiter de cette exposition éphémère.

apaar

Une amicale des aînés... pour quoi faire ?

Créée officiellement par l'assemblée constitutive du 21 juin 2023, l'Amicale des aînés d'Avusy (AAA) a commencé à se structurer et à proposer des activités à ses membres au début de 2024.

Pour l'essentiel :

- création d'une permanence rencontre – café-thé (et plus si souhaité!) – jeux d'intérieur ou d'extérieur le jeudi (sauf en cas de vacances scolaires ou d'autres activités) ;
- proposition tous les deux mois d'un programme d'activités : randonnées, balades à vélo, visites, cours, conférences, manifestations diverses, repas.

Ce deuxième volet est bien sûr susceptible de s'étoffer au gré de propositions du comité, mais aussi de suggestions des membres, qui sont toujours les bienvenues.

Nous avons d'autre part adhéré, comme pratiquement toutes les associations comparables, à la Fédération genevoise des clubs d'aînés et associations de seniors (FGCAS), qui propose aussi certaines prestations, comme le font encore d'autres communes en élargissant le public pour ce qu'elles organisent. Nous répercuterons de cas en cas ces propositions.

Je tiens à remercier ici mes collègues du comité : Françoise Cerutti, vice-présidente, Béatrice Van Dorp, secrétaire, et Dominique Oger, trésorier, ainsi que Verena Jungen, qui assure fidèlement la permanence du jeudi et organise des balades à vélo, et Daniel Tommasi, qui se charge des randonnées et nous propose des endroits de charme voire historiques (voir ci-contre).

Un grand merci aussi, bien sûr, à la commune d'Avusy qui contribue financièrement à certaines manifestations.

L'Amicale compte pour l'heure un peu plus de soixante membres sur les quelque 200 « aînés » de la commune... si l'on tient compte que nous avons mis la barre à 60 ans pour élargir le cercle potentiel. Mais la majorité de ces « cotisants » ne participent pas, pour le moment en tout cas, à nos activités.

Disons-le franchement : nous espérons voir un peu plus de monde, notamment à la permanence du jeudi, afin d'en profiter pour sonder les gens quant à leurs attentes !

Mais la porte reste ouverte, c'est le cas de le dire.



Le 10 octobre nous avons visité à Sézenove le Refuge de Darwyn, qui recueille et prend soin d'équidés maltraités ou abandonnés. Ici, Anouk Thibaud, Présidente et Fondatrice.

Enfin, ce billet est pour moi l'occasion d'ouvrir une petite porte sociale. Lors de la pandémie de Covid, la commune n'avait eu aucune peine à « recruter » des bonnes volontés pour aider éventuellement des aînés (déplacements, courses, démarches diverses...). Cette disponibilité pourrait être aussi mise à profit en temps « normal » pour assurer des tâches pratiques.

Et en écrivant cela je pense aussi à un aspect plus délicat. Chacun sait que la vie de certaines personnes – notamment chez les aînés – est faite de trop de solitude, liée ou non à des difficultés de mobilité, et qu'il n'est pas toujours facile de l'admettre, d'en parler. Le soussigné – pas tout jeune non plus même s'il a conservé de nombreuses activités! – est très sensible à cette question et tient à affirmer ici qu'il saura être attentif, avec la discrétion nécessaire, à toute sollicitation dans notre commune à cet égard.

Didier Fleck

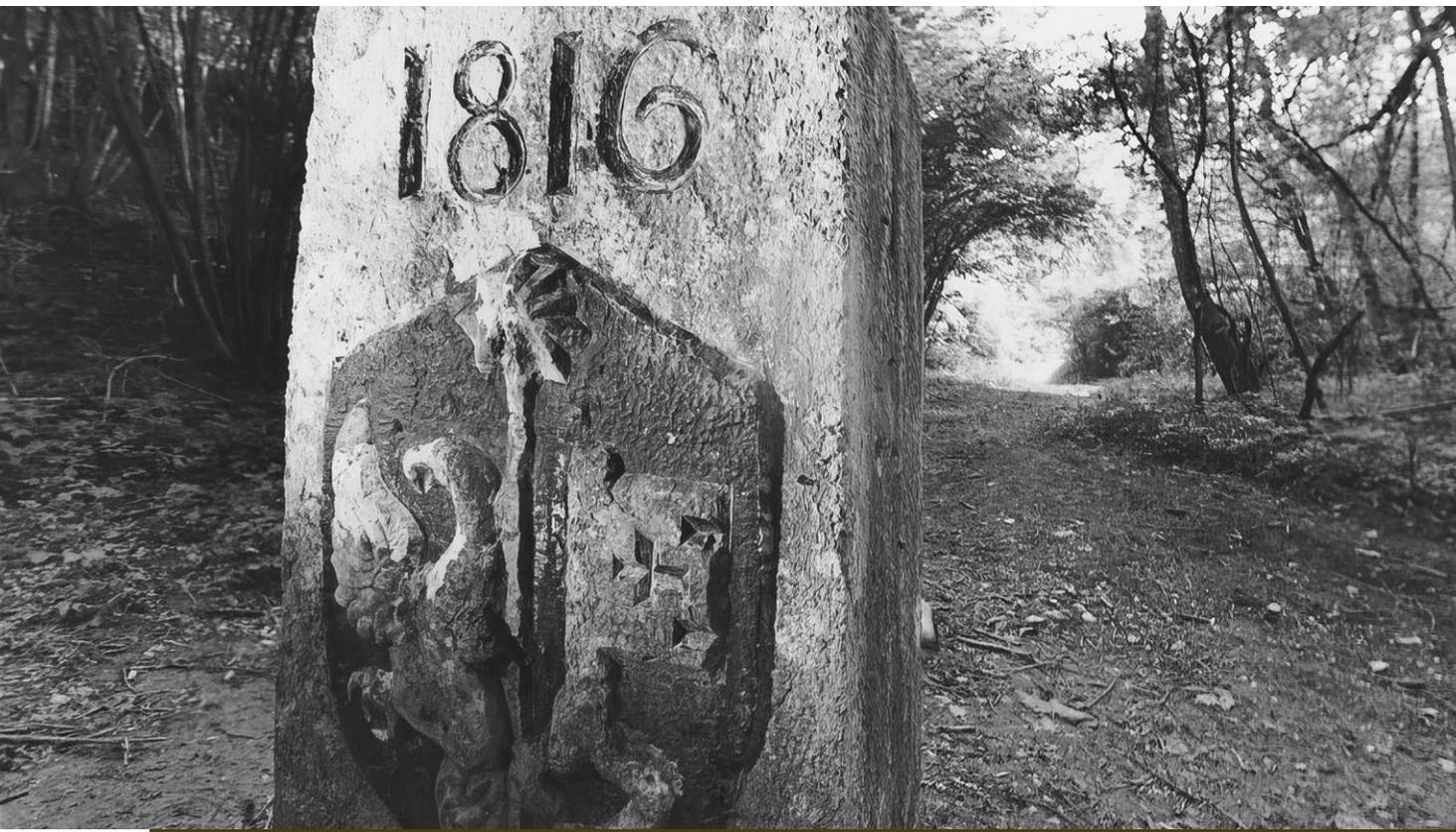
Président de l'Amicale des Aînés d'Avusy

didier.fleck@bluewin.ch

079 238 92 71

(souvent absent, prière de laisser un message en cas de non-réponse)
p. a. Mairie d'Avusy, Route du Creux-du-Loup 42, 1285 Athenaz (Avusy)

Balade vers la « Borne N° 1 »



Le 14 mars dernier, par un temps presque estival, nous étions huit participants à la balade dans les bois de Chancy menant à la borne frontière N° 1, le point le plus occidental de la Suisse. Le parcours qui nous y a menés chemine en partie le long du Rhône et dans les bois très clairsemés, moussus et fleuris en cette saison. Dans sa dernière partie, le chemin est jalonné de bornes frontières posées en 1898 et montrant la lettre « S » du côté Suisse et « F » du côté France.

Jusque-là, rien de bien spécial. Mais, arrivés à la borne N° 1, on observe que cette dernière, érigée et richement sculptée en 1816, montre sur l'une de ses faces l'aigle aux ailes déployées du royaume de Piémont-Sardaigne et sur l'autre l'écusson du canton de Genève.

Le long du sentier du retour, on peut observer que certaines bornes datant de la même époque montrent un « S » et un « G » ; mais « S » comme Sardaigne et non comme Savoie, puisque celle-ci n'a été rattachée à la France que le 24 mars 1860, et « G » comme Genève. Les aigles sardes et les armoiries genevoises ornent aussi quelques bornes, placées à des points de passages importants au XVIII^e siècle.

Le rattachement de la Savoie à la France a été accordé par le Royaume de Piémont-Sardaigne en compensation de l'intervention des troupes de Napoléon III lors de la guerre contre l'Empire austro-hongrois, dont l'armée occupait une partie de l'Italie.

Au cours de cette guerre, en 1859, la sanglante bataille de Solferino (40'000 victimes) a eu des conséquences importantes pour Genève : Henry Dunant, homme d'affaires humaniste genevois, voyageant dans la région de Solferino, fut tellement impressionné par les souffrances des blessés et le manque de soins prodigués qu'il décida, après son retour, de fonder le Comité international de secours aux militaires blessés, devenu dès 1876 le Comité International de la Croix Rouge. La première Convention de Genève de 1864 se réfère aussi largement aux idées d'Henry Dunant.

À la suite de ces événements, la Genève Internationale est née et s'est développée alors que la plupart de nos bornes frontières ont changé d'apparence et de « nationalité ». Heureusement, il nous reste la N° 1, témoin d'Histoire, à quelques pas de chez nous !

Daniel Tommasi

La huppe fasciée (*Upupa epops*)

Sublime oiseau aux couleurs éclatantes, avec son plumage d'un brun orangé, ses ailes et sa queue rayées de noir et de blanc, portant de surcroît une magnifique crête de couleur sable chamoisée qu'elle déploie à souhait en un large éventail, la huppe fasciée ne laisse personne indifférent lorsqu'elle daigne faire son apparition.

Son chant si particulier (elle « pupule », oui oui, c'est bien son cri), ne laisse aucun doute quant à sa présence, mais encore faut-il pouvoir la localiser pour l'observer.

Quelle chance, lorsque j'ai appris qu'elle avait porté son dévolu sur un petit carré d'herbes coupées à l'entrée de notre village de Sézegnin, où elle pouvait trouver à volonté de succulentes petites larves de hannetons, plus communément nommés vers blancs.

Ni une ni deux, j'ai saisi mon reflex pour aller me poster à proximité. À ma grande surprise, ce n'était pas une huppe, mais bien le couple qui venait se rassasier sur cette parcelle, plantant vigoureusement leur long bec recourbé dans le terrain pour y déloger leur précieuse nourriture.



J'ai ainsi eu l'occasion de leur tirer le portrait durant plusieurs jours, le temps qu'elles vident leur garde-manger.

Le saviez-vous ? Dans les années septante, la huppe fasciée avait complètement disparu de notre canton. Entre 2013 et 2016, environ 180 à 260 couples ont été répertoriés en Suisse, faisant de cet oiseau une espèce figurant sur la liste rouge, à savoir classée comme vulnérable.

Fort heureusement, grâce à certaines mesures entreprises pour favoriser son retour (pose de nichoirs à huppe) et probablement également à cause du réchauffement climatique, son effectif en Suisse tend à augmenter d'année en année.

Vous aurez peut-être la chance de l'observer dans notre belle campagne de mi-avril à fin juillet, période à laquelle elle entame sa migration vers l'Afrique où elle demeurera durant tout l'hiver.

Bernhard Schneider



Des travaux forestiers pour la biodiversité sur une parcelle communale

Notre commune est propriétaire de la réserve naturelle de la Butte de Champs Coquet. Celle-ci abrite de nombreuses espèces rares et menacées en Suisse comme l'Aster amelle (*Aster amellus*) ou l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*).

Ces espèces peuvent se développer, car la réserve présente des caractéristiques très particulières : une orientation au sud ainsi qu'un sol très argileux se gorgeant d'eau en automne et s'asséchant fortement au printemps.

Ces conditions sont également favorables au pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) bien présent dans la réserve. L'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), qui gère le site, met en place un rythme de fauches qui permettent aux espèces rares de faire l'ensemble de leur cycle de vie. Cependant, avec le temps les pins se sont développés et leur croissance apporte de l'ombrage sur la prairie.

Des travaux forestiers sont prévus cette année. Ces travaux visent deux objectifs principaux : apporter de la lumière au sol pour les espèces rares et garantir le maintien de pins d'âges différents (des jeunes, des vieux et des intermédiaires) afin que le renouvellement soit assuré dans le long terme. Ces travaux sont effectués par une entreprise forestière habituée à travailler dans de tels milieux naturels.

Pour présenter concrètement la gestion de la forêt et des réserves naturelles de la commune, une sortie sera organisée en temps utile. La date vous sera communiquée prochainement.



En rouge : périmètre de la réserve naturelle –zone de travaux.

Charte des jardins Genève : la nature en zone villas

La Mairie et la commission environnement du Conseil municipal ont proposé à la population une visite de jardin aménagé dans l'optique de favoriser la biodiversité. Ainsi, une quinzaine de personnes se sont retrouvées le 25 septembre dernier chez Mme Nathalie Gallet au chemin des Quoattes.

Les participants ont pu bénéficier des conseils avisés de M. André Bossus, membre du Groupement ornithologique du bassin genevois (GOBG), qui intervenait à ce titre. Mais ses informations allaient bien au-delà de la faune aviaire puisqu'elles concernaient également les insectes, petits mammifères, reptiles ou autres batraciens. Il a été intéressant de constater que, même disposant d'une surface modeste, il est possible de contribuer grandement à offrir le gîte à de nombreuses espèces.

Vous lirez ci-dessous plusieurs moyens d'améliorer votre pelouse avec de nombreux liens que vous retrouverez sur www.avusy.ch

Renseignements généraux

Les deux plateformes suivantes répondent pratiquement à toutes les questions que vous vous posez sur la nature dans votre jardin :

Charte des jardins :
www.energie-environnement.ch/biodiversite-jardin/charte-des-jardins

Nature en milieu urbain :
www.1001sitesnatureenville.ch

Remplacer une haie exotique par une haie indigène

Liste d'arbustes indigènes :

www.energie-environnement.ch/biodiversite-jardin/faune-flore/arbustes-sauvages

Solliciter une subvention :

www.1001sitesnatureenville.ch/creer-votre-site/financer-votre-projet

M. André Bossus vous répondra volontiers : a.bossus@bluewin.ch.

Les sites des associations pour la protection de la nature donnent également des conseils utiles.

N'hésitez plus à laisser une portion de votre jardin plus favorable à la flore et à la faune locale que votre gazon anglais !



La prairie fleurie

- Enlever la couche d'ancien gazon ou herbe (il est nécessaire d'enlever une couche d'au moins 10 cm qui contient toutes les racines).
- Ameubler le sol avec un râteau et égaliser le sol.
- Mélanger les graines avec un peu de sable pour le rendre plus aéré.
- Semer le mélange (en avril ou en mai) de graines florales sans dépasser la densité inscrite sur le mélange.

Tas de bois et de feuilles



Tas de pierres (ou murgier)

Leur but est d'attirer de nombreuses espèces animales : lézards (des murailles et vivipares), orvets, insectes comme beaucoup de papillons (par exemple l'Apollon); et des petits mammifères comme le mulot.

Le murgier offre à toutes ces espèces des cachettes, des places au soleil, des sites de pontes, ou des lieux d'hivernage.

Où trouver des pierres? Elles peuvent provenir de champs, de pâturages, de rivières, de carrières ou de gravières.

Situation : sa position dans une zone ensoleillée est importante.

Période de construction : en général de novembre à mars, même si cela est possible d'en installer un toute l'année.



Un nouvel espace pour accompagner et encadrer les jeunes



Un été au bord du lac pour les jeunes d'Avusy

Les jeunes de la commune d'Avusy ont eu l'opportunité de vivre un été hors du commun au bord du lac, grâce au partenariat entre les travailleurs sociaux du BUPP (Bus Unité Préventions Parcs) et une association locale. Ce partenariat offre aux jeunes la possibilité d'accéder à des activités habituellement réservées à un public privilégié, leur permettant ainsi de découvrir de nouvelles expériences dans un cadre naturel d'exception.

Au programme : des activités variées et en plein air, créées pour favoriser la détente, la découverte et les échanges. Parmi les animations, les activités nautiques ont rencontré un vif succès ! En particulier, la bouée tractée a fait sensation, offrant aux jeunes des moments de rire et d'adrénaline inoubliables.

Encadrés par les éducateurs du BUPP, les jeunes ont exploré le lac sous un nouvel angle, en toute sécurité, dans une ambiance conviviale et dynamique.

Cette initiative représente une belle opportunité pour les jeunes d'Avusy de tisser des liens, de se ressourcer et de vivre ensemble des instants privilégiés en pleine nature.

Un nouvel espace en gestion accompagnée pour les jeunes d'Avusy dès septembre 2025

La commune d'Avusy est heureuse d'annoncer l'ouverture, dès septembre 2025, d'un espace en gestion accompagnée dédié aux jeunes de 15 à 20 ans. Cet espace sera bien plus qu'un simple lieu de rencontre : il servira de tremplin pour les jeunes désireux de s'investir dans des projets collectifs, qu'ils soient artistiques, musicaux ou d'autres horizons.

Les locaux en gestion accompagnée ont pour objectif de favoriser la responsabilisation des jeunes et de renforcer le lien social, tout en leur offrant une expérience de vie communautaire enrichissante.

Encadrés par les travailleurs sociaux du BUPP (Fondation d'animation socioculturelle genevoise, FASe), les jeunes auront la possibilité de gérer cet espace, de proposer des activités et de contribuer activement à la vie de leur commune.

Principes et objectifs de cet espace

- *Responsabilisation et confiance* : les jeunes participeront à la gestion du local, développant ainsi leur sens des responsabilités en collaboration avec les travailleurs sociaux.
- *Valorisation des initiatives* : cet espace permettra aux jeunes de concrétiser des projets qui les passionnent, tout en bénéficiant du soutien des éducateurs du BUPP.
- *Cadre sécurisé et accompagnement vers l'autonomie* : un environnement sûr, propice aux expériences collectives, favorisera l'autonomie et l'acquisition de nouvelles compétences.

Ce nouvel espace en gestion accompagnée offrira aux jeunes un cadre idéal pour s'investir dans des projets enrichissants, explorer leurs talents et renforcer leurs liens avec la communauté.

Pour toute question ou pour participer aux activités du BUPP, les éducateurs sont à disposition dès à présent.

Yvan Barros	Nihed Tilouche	Mouna Alwash
079 511 51 96	079 820 65 84	076 374 18 99



Un jeune multi champion suisse de boxe

Après avoir remporté les titres de Champion romand et Champion suisse junior en 2023, Dorian Lalou, habitant de Sézegnin et âgé de 18 ans, a confirmé son statut en septembre 2024 en conservant son titre de Champion suisse junior. Membre du Boxing Club Genevois, ce jeune athlète ne s'est pas arrêté là.



Défiant les attentes, Dorian a été autorisé, à titre exceptionnel, à participer au championnat suisse élite, réservé aux boxeurs de 18 ans et plus. Il s'y est illustré brillamment, décrochant le prestigieux titre de Champion suisse élite dans sa catégorie de poids. Sa victoire a été sans appel : il a surpassé son adversaire, contraignant l'arbitre à arrêter le combat final au deuxième round.

Parallèlement, Dorian a fait ses premiers pas sur la scène internationale avec l'équipe suisse, participant à des compétitions en Hongrie.

Ces performances sont d'autant plus remarquables qu'il jongle avec un emploi du temps exigeant. En effet, Dorian suit des études en horlogerie, avec maturité professionnelle, tout en s'entraînant plusieurs fois par semaine pour exceller dans son sport.

Nous lui souhaitons plein succès dans ses carrières tant professionnelles que sportives et nous réjouissons de pouvoir le féliciter à l'occasion de ses prochaines victoires.

Texte rédigé avec la collaboration de M. Alban Lalou



Si vous connaissez quelqu'un qui vous semble méritant (personnes ayant accompli une action remarquable envers autrui, un exploit sportif ou de toute autre nature ou récompensé dans une compétition professionnelle par exemple), faites-le savoir à la Mairie! L'unique condition est de résider dans la commune d'Avusy.

Avusy fête ses habitants



18
ans

Ce sont entourés des membres de la commission sociale et de l'Exécutif qu'ont fêté leur accession à la majorité civique :

- Luca Barrillier
- Quentin Crottaz
- Raphaël Fernandez Cabo
- Alissa Fianza
- Sam Genoud-Prachex
- Emma Granciovà
- Maëlle Guinand
- Louis Jacob
- Arthur Kronegg
- Samuel Perin
- Margot Savigny
- Hannah Wijkström
- Danaé Zanus-Fortès



Photo 1 : époux Bachhofner – 50 ans de mariage

Photo 2 : Fréddy Panchaud – 90 ans

Photo 3 : Marie-Thérèse Buloz – 90 ans

Photo 4 : époux Sottas – 50 ans de mariage

Photo 5 : Axel Bubloz – 90 ans

Photo 6 : époux Eissler – 50 ans de mariage

Informations utiles

Jobs d'été 2025

Tous les jeunes Avusiens, dès 16 ans révolus, souhaitant travailler sur la commune cet été peuvent postuler pour un job d'été à la mairie pour des travaux de conciergerie.

Si vous êtes intéressé(e), merci de faire parvenir une lettre de motivation avec vos dates de disponibilité durant le mois de juillet, accompagnée d'un curriculum vitae d'ici au 31 mars 2025 directement à la Mairie d'Avusy.

Rémunération : Fr. 24.48/h. brut
Le nombre de places est limité.

Opérations électorales en 2025

- 23 mars élections des Conseils municipaux et 1^{er} tour de l'élection des exécutifs communaux
- 13 avril 2^e tour de l'élection des exécutifs communaux
- 18 mai votation populaire
- 28 septembre votation populaire
- 30 novembre votation populaire

Médailles de chiens 2025

Elles sont disponibles à la mairie depuis le 6 janvier 2025.

Pièces à présenter :

- confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données centrale Amicus ;
- attestation d'assurance responsabilité civile 2025 ;
- carnet de vaccination à jour (rage) ;
- si nécessaire, l'attestation de suivi du cours TMC ou le justificatif de sa dispense délivrée par le SCAV.

La médaille devra être acquise avant le 1^{er} avril 2025.

Le prix de la médaille s'élève à Fr. 10.–.

Informations sous : www.ge.ch/detenir-chien

Nous avisons les détenteurs de chiens qu'il est interdit de promener ces derniers sans laisse dans les localités ainsi que sur les voies publiques, les écoles et leurs préaux (réglementation d'application de la loi sur les chiens M 3.45.01).

Nous remercions les détenteurs de chiens de bien vouloir ramasser leurs déjections au moyen de sacs prévus à cet effet et placés dans plusieurs lieux de la commune **et de les jeter dans la poubelle la plus proche.**



Le Conseil municipal ...

12 décembre 2023

a approuvé le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de Fr. 5'437'382.– aux revenus et de Fr. 5'433'777.– aux dépenses, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à Fr. 3'605.–.

a fixé les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à Fr. 19'500.–, pour les séances de commissions à Fr. 7'500.–, soit Fr. 28'500.– au total.

a ouvert un crédit de Fr. 50'300.– pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

26 mars 2024

a décidé la mise en séparatif de la chambre double 272 EU-EP pour un montant de Fr. 57'661.–.

a ouvert un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 48'645.– pour la séparation des chambres doubles sur le réseau primaire et secondaire.

a approuvé le crédit budgétaire supplémentaire 2024 de Fr. 176'009.– pour l'entretien constructif durant l'année 2023.

a accepté d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de Fr. 108'100.– pour l'entretien constructif durant l'année 2024.

a ouvert un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de Fr. 77'832.– pour une étude sur le remplacement d'ouvrages sur le réseau d'eau pluviale en amont de la chambre 293EP.

a accepté la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5.4 millions de francs supplémentaires destinés à la construction de Concorde Espace Culture (Centre Culturel de Châtelaine).

16 mai 2024

a approuvé les comptes annuels 2023 dans leur intégralité et les crédits budgétaires supplémentaires 2023.

a préavisé favorablement le plan d'extraction n° PE 01-2022 – Avusy, lieux-dits « Devant Forestal, Champ Gillet et Sur Moulin ».

25 juin 2024

a approuvé l'adhésion de la commune de Conflignon à l'ORPC de la Champagne.

a accepté les modifications du règlement du Conseil municipal.

5 novembre 2024

a approuvé les cinq modifications apportées aux statuts de l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne.

est favorable à l'attribution par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 1'000'000.– à la commune du Grand-Saconnex pour l'achat du matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition du projet du Musée de la bande dessinée.

10 décembre 2024

a approuvé le budget de fonctionnement 2025 pour un montant de Fr. 5'549'190.– aux charges et de Fr. 5'437'000.– aux revenus, l'excédent de charges total présumé s'élevant à Fr. 112'190.–

a fixé les indemnités allouées aux conseillers administratifs/maires et adjoints à Fr. 129'000.– et réparti cette somme en deux parts, soit un montant de CHF 48'000.– pour la fin de la législature en cours et le solde de CHF 81'000.– pour la rémunération des nouveaux magistrats qui entreront en fonction le 1^{er} juin 2025.

a ouvert un crédit de Fr. 52'700.– pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

a accepté un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la transformation de l'ancienne école en salle communale (route du Creux-du-Loup 44) pour un montant de Fr. 400'000.–.



L'intégralité des procès-verbaux des séances du Conseil municipal est disponible sur notre site internet : www.avusy.ch/proces-verbaux

Calendrier des manifestations

Mars	27	Rencontre littéraire Bibliothèque-ludothèque (CCA)	Juin	14-15	Concours de pêche Étang Meyer	
	29-30	Tournoi des Vieilles Baskettes Centre communal d'Avusy		21-22	Tournoi de foot Centre communal d'Avusy	
Avril	12	TROC Salle communale d'Avusy	Août	28	Promotions scolaires Centre communal d'Avusy	
	13	Tournoi des écoles de rugby Centre communal d'Avusy		1 ^{er}	Fête nationale Centre communal d'Avusy	
	19	Bal de La Jeunesse Salle communale d'Avusy		1 ^{er}	Char à cocktails Divers emplacements de la commune	
	26	Tournoi de pétanque-jass Centre communal d'Avusy		30-31	Tournoi de pétanque Centre communal d'Avusy	
Mai	17	Le Feuillu Du château au centre communal d'Avusy	Septembre	6-8	La Kermesse Salle Saint-Charles et alentours	
	9-24	Pièce de théâtre Salle Saint-Charles		Octobre	3	Soirée jeux Salle communale d'Avusy
	3-25	Exposition Laiterie de Sézegnin			4	Bal de La Jeunesse Salle communale d'Avusy
	25	Brunch du RC Avusy Cabane de rugby			12	La Bénichon Salle communale d'Avusy

Retrouvez la suite du calendrier de nos manifestations sur Internet:
www.avusy.ch/manifestations